

Séance du : 11 février 2021

n°07/2021

**L'an deux mille vingt et un, le 11 février à 17 heures 30.**

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 5 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de Mr Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRARD, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Serge CAZENAVE, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Henri POISSON, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO, Alain SCHMIDT, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Mmes Judith ARDON, Maryline BEAUDONNET, Reine EXPERT, Karine NAVARRO

Mrs Michel ARPAILLANGE, Bernard BREIL, Jean-François IMBERT, Gérard LAVIGNE, Hervé RAMONDA, Charly SERRES

**En exercice : 63**

**Présents ou représentés : 41**

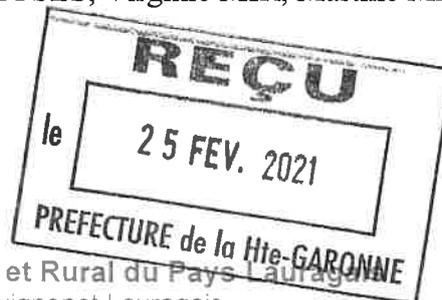
**Avait donné pouvoir :**

Mme Virginie MIR à Florence SIORAT

**Nombre de voix : 42**

**Excusés :**

Mmes Sandrine CAMPGUILHEM, Lison GLEYSSES, Virginie MIR, Martine MARECHAL  
Mrs André VIOLA, Philippe GREFFIER



## **Objet : Débat d'Orientations Budgétaires du PETR du Pays Lauragais et du GAL des terroirs du Lauragais 2021**

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2021. Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie les 11 et 21/01/21 sous la présidence de François Demangeot, débattues en Bureau du 21/01/21.

### **LE CONTEXTE TERRITORIAL**

Pour rappel, six ans après la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural suite à la loi Maptam, une nouvelle dynamique basée sur la recherche de cohérence, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles a été impulsée au Pays Lauragais : le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, et la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT dont la 1ère révision a été adoptée en 2019, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses EPCI membres.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Le périmètre du PETR s'étend sur 1920 km<sup>2</sup> et rassemble aujourd'hui 167 communes regroupées en 4 communautés de communes. Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 107 377 habitants (INSEE RGP 2021).

Retour sur l'année 2020 : malgré la crise sanitaire et la gouvernance transitoire jusqu'en septembre 2020, l'équipe technique a œuvré pour poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire en cours depuis 2015 et dont l'actualisation est prévue en 2021, en complémentarité avec ses 4 communautés de communes membres.

Cette année 2021 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- La mise en œuvre et le suivi du SCOT, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée,

- la coordination du Plan Climat à l'échelle du PETR et la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays animé par la commission de travail transition énergétique, le portage du service de Conseil en énergie partagé pour les communes adhérentes et l'étude de ses perspectives post programme financé par l'Ademe.

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale (- Culture : la mise en œuvre et le suivi du projet culturel et la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH) ; l'animation de la

### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC), le suivi et l'animation de la plateforme culturelle, le développement de résidences de rayonnement culturel – Tourisme : animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion du territoire Lauragais et notamment la 3eme édition du Canalathlon envisagée pour octobre 2021 - démarche bistrots de pays - Codev (renouvellement des membres et développement et suivi du dispositif des apéros de Pays))

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Parlement de la montagne, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne...), et le suivi des actions des partenaires ...

- la poursuite de l'accompagnement de nombreux porteurs de projets et dossiers déposés dans le cadre du GAL et son enveloppe LEADER

- la poursuite des contractualisations

- la concrétisation du projet de réhabilitation/extension/aménagement du siège administratif du PETR, avec le démarrage des travaux et le suivi du chantier.

Pour cela, un travail interne a été conduit en 2020 permettant de privilégier le redéploiement interne des missions et leur réorganisation pour une cohérence d'ensemble et une optimisation des couts de fonctionnement. Ce travail a notamment permis :

- D'assurer une transition avec un transfert progressif de compétences/connaissance entre plusieurs agents La plus-value d'un seul agent qui suit toutes les maquettes contractualisation
- Une seule strate hiérarchique assurée par la directrice du PETR
- Revoir le profil du poste prévu fin 2020 sur la mission Développement territorial, orienté sur les nouvelles priorités du projet de territoire et de la stratégie LEADER

### **L'APPUI DES PARTENAIRES**

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui a souhaité engager avec le PETR un véritable partenariat a renouvelé son engagement à verser au PETR du Pays Lauragais, en plus d'une ingénierie conséquente, une aide financière de 50 000 €.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de près de 55 000€ dont 20% de la masse salariale du GAL est directement allouée au budget annexe.

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 120 000€ interviendront principalement sur le volet Tourisme, sur le volet Culture, mais aussi sur le volet transition énergétique.

Sur le Volet transition énergétique, l'aide financière de l'ADEME sur le poste de Conseiller en Energie Partagé interviendra jusqu'en juillet 2021 (fin du programme de 3 ans).

### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

**LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (SOUS RESERVE DU COMPTE DE GESTION NON DISPONIBLE A CE JOUR)**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Recettes**

- Le résultat reporté en section de fonctionnement : 123 434 €
- Subvention d'ingénierie LEADER : 120 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 50 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 38 500€ + 16 500 € dédiés à l'animation GAL
- Subvention ADEME (CEP – 6 mois) : 26 000€
  - Participation au service de Conseil en Energie Partagé à la charge unique des communes bénéficiaires (12 mois) : 15 000€
- DRAC : 20 000€
- ADEFPO / ADEFPAT : 9 000€
- Contribution des EPCI membres : 332 869 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 80 000€
- Amortissement sur subvention : 2 250 €

**Dépenses**

- Charges de personnel

L'équipe technique du PETR / GAL est composée des postes de :

- Direction, assistante de gestion (comptabilité, ressources humaines..), chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement, transition énergétique, culture et patrimoine, tourisme et communication, conseiller en énergie partagé), gestionnaire GAL.
- Il est également prévu d'inclure dans les orientations budgétaires le poste vacant de développement territorial suite à la mobilité interne (la chargée de mission développement territorial remplaçant, par voie de mobilité interne, la chef de projet Gal ayant fait valoir ses droits à la retraite).

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente, en 2021, 11 ETP avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. L'enveloppe de la charge de personnel constante depuis plusieurs années, est estimée à 470 000 €, diminuée par diverses subventions (détaillées ci-dessus).

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, loyer, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 82 000€.
- Volet PETR / SCOT : 2 600 € frais principalement liés à des missions d'ingénierie (l'hypothétique acquisition d'un logiciel SIG se ferait plutôt sur le volet Transition Énergétique pour obtention de subventions)
- Volet transition énergétique : 24 000 € (Budget réalisé sur proposition de la commission transition énergétique : Acquisition logiciel + actions définies par la commission transition énergétique (10 000 € annuels) + poursuite CEP.. )
- Volet Culture et patrimoine : 55 000 € (Budget réalisé sur proposition minimale de la commission culture : Résidence de rayonnement culturel, atelier de communication culturelle..)

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

- Volet Tourisme : 49 000 € (propositions budgétaires de la commission tourisme : 3eme édition du Canalathlon (dépense majeure) et autres actions sur propositions de la commission tourisme (réseau des Bistrets de Pays, édition de la carte touristique)
- Actions du Conseil de Développement : 10 000 € (proposition de formation développement)
- Volet Economie : 1 000€ (budget à minima, actions à définir avec la commission)
- Dotations aux amortissements : 25 000 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### *Recettes*

- Le résultat reporté en section d'investissement : 53 111€
- Travaux : Dont Emprunt et Subvention travaux (investissement global) : 740 000€
- Etudes : Subvention ADEME et FNADT sur le diagnostic prospectif et concerté des mobilités : 32 000€
- Subvention sur le projet d'incitation à la mobilité alternative (VAE) porté par la commission transition énergétique : 19 000€
- FCTVA : 2 400 €
- Amortissement : 25 000 €

### *Dépenses*

- Etude : *Diagnostic prospectif-concerté mobilités*: 48 000 €
- *Projet d'incitation à la mobilité alternative (Acquisition Vélos à Assistance Electrique)* : 33 000€
- Photothèque (budget tourisme/culture) : 5 500€
- Travaux : *Travaux d'extension et aménagement du siège administratif (Travaux et études) – inclus marge avenant possible de 50 000€* : 800 000€
- Autres investissements :
  - o *Divers investissements (standard, mobilier bureaux, ordinateurs.....)*: 45 000 €
  - o Remboursement capital prêt : 12 000 €
- Reprise sur amortissement : 2 250 €

**Selon ces orientations, et grâce au reporté, le budget du PETR s'équilibre autour de 1 800 000€.**

Les membres de la commission finances et du Bureau du PETR proposent, comme cela a été le cas en 2020, pour cette année encore, de ne pas appliquer d'augmentation progressive annuelle des contributions (principe acté à l'unanimité par délibération du 20 avril 2017 chaque année sur la base de 2% soit 5 cts correspondant à une enveloppe de 5000 € environ). En effet, ils proposent de travailler sur une trajectoire financière sur la base des projets de territoires des EPCI et du PETR pour correspondre au mieux aux attentes du territoire.

### **SYNTHESE**

Un projet de Budget prévisionnel équilibré autour de 1 840 000€, grâce au reporté :

- Section de fonctionnement s'équilibre autour de 840 000€
- Section d'investissement autour de 1 million €

#### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

## LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 105 000€ (Dépenses et recettes réelles) tel que présenté au Comité syndical du 7 décembre 2020.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### *Recettes*

- Subvention LEADER : 63 000 €
- Subvention Région Occitanie : 16 500 €
- Participation des communautés de communes : 25 550 €
- Régularisation antérieure (Leader + réajustement CC/Pays) : 81 000 €

#### *Dépenses*

- reporté : - 78 163 €
- masse salariale : 82 250 €
- Frais de fonctionnement : 10 000€
- Prestations externes : 9 000€
- Amortissements : 1594 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### *Recettes*

- FCTVA : 233 €
- Amortissements : 1 594 €

#### *Dépenses*

- Déficit reporté : -3 427 €
- Matériel informatique : 2 200 €
- Film de promotion : 1800 €

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet Lauragais, le 11 février 2021

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr